

## CANADA-REVUE

SUITE DU CANADA ARTISTIQUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. II

JANVIER, 1891

No. 1

## ELECTION DU QUARTIER EST

Les électeurs du quartier Est ont à nommer, le 2 février, un conseiller municipal.

Deux candidats sont en présence : M. Jérémie Perrault, marchand, et M. Cléophas Beausoleil, avocat.

M. Jérémie Perrault, échevin sortant, est bon père, bon époux, bon citoyen, marchand honnête, faisant avec assez de succès son commerce. Esprit routinier, ennemi du progrès, de vues et d'idées étroites, d'une intelligence médiocre, ayant des capacités financières ne dépassant guère le journal et le grand livre, il est de ceux dont on dit : C'est un "brave homme." Au conseil-de-ville, sa médiocrité cadre bien avec celle de beaucoup de ses collègues; impuissant pour le bien, il est incapable d'empêcher de faire le mal.

M. Cléophas Beausoleil, qui siégea longtemps au conseil-de-ville, avec quel éclat, tout le monde se le rappelle, est un avocat distingué, une intelligence remarquable, un ami du progrès, un homme d'affaires émérite, un financier de grande portée. Il est actif, zélé, acquis tout entier aux intérêts qu'il est chargé de représenter, et dévoué de tout cœur à la grandeur et à la prospérité de Montréal.

S'il entre au conseil-de-ville, ses électeurs auront en lui un défenseur puissant par ses talents et son dévouement, et la gestion des affaires de la ville ne pourra que gagner beaucoup à cette précieuse acquisition.

Entre les deux concurrents, le choix des électeurs ne peut être douteux.

Ils éliront celui des deux que ses aptitudes hors ligne, que ses connaissances générales, que ses capacités désignent pour cette importante situation. Ils éliront M. Cléophas Beausoleil, car la ville a plus que jamais besoin d'avoir des conseillers municipaux actifs, zélés, dévoués, et surtout capables. Ce qui vient de se passer au sujet du dernier emprunt prouve que seuls des hommes d'une capacité bien reconnue peuvent être appelés à siéger dans le conseil de la cité.

Lisez attentivement l'histoire suivante de l'emprunt, et vous partagerez notre conviction.

Donc, il y a quelques mois, la ville de Montréal, devant emprunter 600,000 louis sterlings, le conseil-de-ville délégua en Angleterre M. le maire Grenier et M. Robb, trésorier de la cité, pour y placer cet emprunt.

Ces deux délégués, arrivés à Londres, s'abouchèrent avec la maison Baring Frères, alors dans toute sa puissance.

Ces banquiers s'engagèrent, non à prendre à leur compte les £600,000 de débentures, mais à offrir cet emprunt au public, au taux minimum de 8½ pour cent. L'empressement du public fut plus que modéré, car sur les £600,000 qui lui étaient demandés, £112,000 seulement furent souscrits. A peine un peu plus du sixième. C'était un résultat pitoyable, un véritable échec, sur lequel ne voulurent pas rester les délégués de Montréal. Impossible de revenir en ne rapportant qu'un sixième de la somme qu'on était allé chercher si loin.

Ils s'abouchèrent donc de nouveau avec les Baring et prirent avec eux les arrangements suivants :

La balance des débentures, représentant £488,000, était laissée en dépôt dans les caisses de ces banquiers, et, contre ce dépôt, Montréal pouvait tirer sur eux jusqu'à concurrence de £200,000. Ce prêt était fait non à un *taux fixe* de 3 ou 3½, ou 4 ou 4½ pour cent, mais à un *taux indéterminé* de ½ pour cent plus élevé que le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre. Les délégués ne savaient donc à quel taux d'intérêt ils empruntaient et ce taux pouvait s'élever jusqu'à 6½ pour cent, et c'est ce qui a eu lieu car, tous ceux qui s'occupent de finances le savent, le taux de la Banque d'Angleterre a été pendant quelque temps à 6 pour cent. De plus les Baring touchaient £7,000 de commission comme si tout l'emprunt avait été vendu.

Revenus à Montréal, MM. Grenier et Robb firent le rapport de leur négociation, d'abord au comité des finances. Là dirent-ils la vérité et toute la vérité? C'est probable.